

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'APR-UQAM
tenue le 23 mars 2005, à 9 h 30
au local B-R200 du Carrefour des générations de l'UQAM

Étaient présents :

André Bergeron
Denis Bertrand
Louise Dupuy-Walker
Monique Lemieux
Roch Meynard
Gilles Thérien

André Bergeron préside la réunion et Denis Bertrand agit comme secrétaire en remplacement de Denise Daoust, absente pour raison de santé.

1. Ordre du jour

Roch Meynard distribue en séance la dernière version du procès-verbal de la dernière réunion et la dernière version du protocole entre l'APR-UQAM et l'UQAM.

1.1. Adoption de l'ordre du jour

Deux ajouts sont faits en séance au projet d'ordre du jour déjà envoyé. Ce sont :

- Prix de reconnaissance
- Renouvellement du mandat de Bertin Trottier à la caisse d'économie

L'ordre du jour est adopté tel qu'amendé, sur proposition de Louise Dupuy-Walker, appuyée par Gilles Thérien.

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 février 2005

Une correction est demandée et adoptée par tous sans discussion. Elle consiste à enlever à la page 8, au 2^e paragraphe, la phrase suivante : « Le texte, s'il est adopté, serait remis à M. Malservisi, pour être, par la suite, proposé au vote de l'assemblée générale en mai prochain. »

Le procès-verbal est ensuite adopté à l'unanimité, sur proposition de Monique Lemieux, appuyée par Gilles Thérien.

2.2 Affaires en découlant

Les membres conviennent de revenir sur certaines affaires découlant de ce dernier procès-verbal dans le cadre de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

3. Rapports des comités et des activités

- Questionnaire en préparation pour mieux connaître les intérêts des membres de l'APR-UQAM

Louise Dupuy-Walker dit avoir reçu des commentaires et remarques de quelques membres et annonce qu'elle va les intégrer dans la prochaine version. Monique Lemieux propose d'ajouter des activités d'entraide. Gilles Thérien propose une nouvelle forme de présentation. Louise Dupuy-Walker invite les membres du CA à lui faire parvenir leurs commentaires par courriel : cette façon de faire faciliterait son travail.

Enfin, il est convenu que la prochaine version du questionnaire sera envoyée aux membres de l'APR-UQAM lors d'un prochain *APRvite*.

- Comité des activités sociales et culturelles

Louise Dupuy-Walker annonce que 17 personnes sont attendues pour dîner et que 11 participeront à la visite de l'après-midi, plus 12 autres de l'APRÈS-UQAM, ce qui constitue une première pour nos deux associations.

- Présence de l'APR-UQAM au cours de préparation à la retraite des professeurs

André Bergeron et Louise Dupuy-Walker ont été invités au cours de préparation à la retraite organisé par le SPUQ et feront connaître l'APR-UQAM et ses activités à la rencontre du 8 avril.

- Le bulletin de liaison

Monique Lemieux annonce qu'elle sera absente de la mi-avril à la mi-mai. Elle sera toujours rejoignable par courriel. Le prochain numéro est en préparation et sera publié au début de mai. Le texte de la première page fera référence au questionnaire en préparation et à l'assemblée générale de mai.

- Le prix de reconnaissance de l'APR-UQAM
- André Bergeron rappelle qu'à l'UQAM l'heure est aux reconnaissances. Sur proposition d'André Bergeron appuyée par Monique Lemieux, les membres se disent d'accord avec la création d'un prix de reconnaissance de l'APR-UQAM et conviennent de se pencher, à la prochaine réunion, sur le document à cet effet préparé par Louise Dupuy-Walker et Denis Bertrand.

- Mandat de Bertin Trottier

Sur proposition de Louise Dupuy-Walker, appuyée par Denis Bertrand, le conseil recommande la nomination de Bertin Trottier en tant que représentant de l'APR-UQAM au conseil d'administration de la Caisse d'économie de la Culture, centre de services de l'UQAM.

4. Activités au sujet de la retraite

Monique Lemieux dit n'avoir pas eu le temps de s'occuper de ce mandat. Elle prévoit le faire au retour de son voyage.

5. Demande de reconsidération du vote final du CA sur le protocole

Roch Meynard présente le texte envoyé à tous les membres du conseil (annexe). Gilles Thérien réitère sa position : l'APR-UQAM n'a actuellement aucun statut; le protocole en établit un premier et ne peut être que le début d'un processus. Après sa signature, il faudra l'améliorer et lui donner une meilleure reconnaissance institutionnelle.

Louise Dupuy-Walker a obtenu des informations sur une démarche identique à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Nous pourrions obtenir le texte de la proposition faite à l'UQAT après que cette dernière aura été adoptée par la commission des études du 7 avril prochain. Elle souhaite que nous restions informés de ce qui se fait dans les autres constituantes de l'Université du Québec.

Un tour de table a lieu, permettant à chaque membre de s'exprimer. Tous maintiennent leur vote.

Roch Meynard explique qu'il avait cru que la bonne foi de certains membres du conseil avait pu être surprise dans la précipitation accompagnant le vote sur cette question. Voyant que chacun, après réflexion, maintient son vote, il indique qu'il est satisfait, même s'il reste en désaccord avec le vote d'acceptation du texte du protocole.

Sur proposition de Monique Lemieux, appuyée par Louise Dupuy-Walker, les membres confirment leur vote de la dernière réunion et conviennent que le texte du protocole sera envoyé à tous les membres de l'APR-UQAM avec un bulletin de vote et qu'ils auront une dizaine de jours pour se prononcer.

Adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

6. Comité pour le recrutement de nouveaux membres du CA en vue de la prochaine assemblée générale

Un tout de table permet de constater que tous les membre, moins un, le président, pour des raisons de santé, sont prêts à soumettre à nouveau leur candidature. Il y a donc un problème de succession, d'autant plus grand que personne ne se pointe au poste de président. Il est convenu que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Divers

Denis Bertrand trouve que les réunions du CA sont courtes à causes des activités sociales et culturelles ayant lieu la même journée. On convient de se pencher sur ce sujet à la prochaine réunion.

7. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 11 h 30.

8. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 20 avril à 9 h 30 au local N-7550.

Annexe

Justification d'une demande de reconsidération du vote
sur l'adoption d'un texte final de protocole révisé à soumettre au vote de l'assemblée générale

Après avoir relu attentivement l'ensemble des documents, avis et commentaires qui ont été déposés dans le dossier de révision du protocole et après avoir tenté de réviser soigneusement les étapes de cette démarche, je suis convaincu que le conseil d'administration ferait une erreur stratégique s'il donnait suite à sa dernière résolution. Je prends donc la liberté de demander à mes collègues de reconsidérer la question.

Les arguments que je dépose à l'appui de cette demande sont les suivants.

1. Une mise en parallèle stricte du texte du protocole de 1997 et du texte final tel qu'amendé lors de la réunion de février du conseil d'administration force à constater qu'une démarche qui a duré deux ans est un échec sur le fond.

On peut faire état de progrès cosmétiques, comme le retrait de quelques phrases verbeuses du texte de 1997 et la description explicite de quelques pratiques existantes (carte UQAM, avis de départ à la retraite). Mais aucune des prétentions déposées à l'origine et devant servir à préciser et à raffermir le statut du professeur retraité à l'UQAM n'y est matérialisée.

Le nouvel article 7, sur la reconnaissance de l'APR-UQAM, a été présenté comme une percée significative. Il n'y a pourtant là aucun progrès : l'Université a toujours reconnu

l'APR-UQAM *de facto*, en lui consentant l'usage d'un local meublé et d'une ligne téléphonique, d'une adresse postale à l'Université et en maintenant avec elle des contacts directs et courtois. Exactement comme elle le fait pour l'association des cadres, professionnels, techniciens et autres employés.

Il s'agit là d'une reconnaissance de courtoisie — parfaitement valable, mais sans aucun poids autre que moral. La signature avec l'Université d'un protocole endossé par le conseil d'administration — que le responsable du dossier nous a présentée comme une utopie dont il se dissociait d'avance — aurait pu être une autre affaire. Si nous en avons discuté.

En proposant au vote de l'assemblée générale la version finale actuelle du protocole, je considère que le conseil d'administration se couvrirait de ridicule. Mais il n'y aurait pas grand mal.

Il y a toutefois une autre dimension, celle-là plus problématique.

2. Nous avons consulté nos collègues de l'Association. Quelques-uns ont pris la peine de nous envoyer des commentaires réfléchis ou de participer à des échanges avec le responsable du dossier. Certains de ces commentaires auraient mérité qu'on s'y arrête.

Je ne vois pas qu'on en ait fait beaucoup de cas tout au long de la démarche. À la réunion de février du conseil, on les a traités avec une superbe désinvolture. Je pense que la précipitation qui a accompagné la discussion de ce point lors de la dernière réunion a surpris la bonne foi de certains.

En proposant au vote de l'assemblée générale la version finale actuelle du protocole, je considère que le conseil d'administration manquerait à son devoir d'étudier les questions en toute rigueur, transparence et ouverture d'esprit avant de soumettre ses recommandations. Il s'exposerait à récolter, dans l'esprit de certains de nos collègues, un discrédit malheureusement justifié.

Je soumets que les développements dans ce dossier ne reflètent pas correctement le souci des membres du conseil de servir en toute honnêteté les intérêts de leurs collègues de l'Association.

Je pense que je ne suis pas le seul pour qui ces valeurs sont importantes. C'est pourquoi je demande que la décision soit reconsidérée.

Roch Meynard
13 mars 2005